

PROGRAMME DE FORMATION FEEBAT RENOVE V1 : DEVENIR RESPONSABLE TECHNIQUE EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LOGEMENTS

(Réf : 3079)

du 19/12/2022 au 21/12/2022

Public concerné

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise a analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Personnels de chantier, chefs de chantier, artisans, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, responsable technique RGE de l'entreprise, disposant de connaissances et compétences techniques solides (condition à remplir pour le dossier à compléter en vue d'obtenir la mention RGE).

Pré-requis

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire répond aux pré-requis suivants :

Maîtriser les fondamentaux spécifiques de son métier.
Comprendre, lire et parler le français.

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Moyens pédagogiques, techniques et encadrement

Formateurs qualifiés FEEBAT, évalués et référencés dans notre système qualité (critères qualité - expertise pédagogique et technique - veille législative - attributions de nouvelles compétences s'il y a lieu).

Salle de formation adaptée. Exercices pratiques (quizz), présentation Powerpoint. QCM des connaissances théoriques (Questions à Choix Multiples). Supports de cours remis à chaque participant sur clé USB.

Places disponibles

6 à 12 personnes.

Modalité d'évaluation et suivi administratif

Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.

Attestations de présence et de fin de stage individuelles envoyées aux stagiaires. Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.

Questions à choix multiples de 30 questions en fin de stage.

80% de bonnes réponses sont indispensables pour valider le test et obtenir l'attestation de réussite (soit 24 bonnes réponses sur 30 questions).

Conditions de réussite

Afin d'assurer la réussite de cette formation, il est nécessaire de respecter un certain nombre de règles :

Le contenu du programme de formation devra être lu par le stagiaire avant le premier jour de formation.

La convocation, le programme, le règlement intérieur et le plan d'accès devront être remis en main propre au stagiaire.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme de manière active et constructive.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en oeuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

Durée - Tarif

Lieu : DAMMARIÉ LES LYS

Horaires : 09:00-12:00 13:00-17:00

Durée : 3 jour(s) - 21 heures

660 € HT / Personne, soit 792 € TTC / Personne

Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCO)

Organisme sous-traitant et/ou testeur : PCRC- PCRC

Date butoir d'inscription : 05/12/2022

Vos contacts

Hélène BERCHER - 01 64 87 66 13
ifrbtp77@ifrbtp77.fr

Cyndia THEVENIN - 01 64 87 66 81
assistanteifrbtp77@ifrbtp77.fr

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

Concevoir le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du PREH.

Appliquer les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces.

Examiner le projet de rénovation énergétique en interprétant une évaluation énergétique.

Contenu

(concerne tous les corps d'état)

Introduction

Attentes des stagiaires autour de la mention RGE et de l'éco-conditionnalité des aides publiques.

Présentation du dispositif national de la formation FEEBAT.

Objectifs et programme du module FEEBAT RENOVE V1.

1ère Journée

Enjeux et contexte du nouveau module RENOVE dans le cadre du dispositif de l'éco-conditionnalité des aides publiques et de la mention RGE :

-Le contexte du PREH et les enjeux énergétiques et climatiques,

-Le contexte réglementaire,

-Le fonctionnement thermique et énergétique d'un bâtiment,

-Les effets négatifs pouvant survenir à la suite d'une rénovation énergétique : une non-atteinte du gain énergétique escompté et des désordres sur la structure, la qualité de l'air et le confort.

2ème Journée

Les principales technologies clés :

-Points clés de la mise en œuvre des solutions au regard de la performance énergétique et l'importance de l'autocontrôle,

-Désordres d'interfaces entre technologies : listing non exhaustif de 16 problématiques au total sur l'ensemble des technologies selon la méthodologie (Exposé du cas, explication de la ou les causes éventuelles, traitement curatif pour y remédier, traitement préventif pour ne pas reproduire le(s) désordre(s) d'interface(s).

3ème Journée

Le projet de rénovation énergétique dans le cadre d'une approche globale :

-Les intérêts d'une évaluation thermique,

-L'interprétation d'une évaluation énergétique et connaissances des éléments sensibles,

-Présentation et interprétation d'une évaluation énergétique d'une maison individuelle réalisée à l'aide du logiciel OREBAT V3,

-Les scénarios de rénovation et les bouquets de travaux efficaces énergétiquement,

-L'explication du bouquet de travaux retenu et l'accompagnement pour pérenniser la performance et en assurer le bon usage.

Informations complémentaires

Alternance d'apport théorique et de quizz.

Test QCM réalisé en fin de 3ème journée.

Pour valider le questionnaire, les candidats doivent obtenir au moins 80 % de réponses justes, soit 24 bonnes réponses sur les 30 questions.

En cas d'échec, il sera possible de bénéficier d'un nouveau passage facturé et sans nécessité de suivre à nouveau la formation.

Obtention de la mention RGE = Formation FEEBAT RENOVE V1 + Attestation de réussite au test QCM CERTIBAT + dossier auprès de QUALIBAT - QUALIFELEC ou QUALITENR (en fonction de l'activité de l'entreprise).

Le support de cours sera téléchargé sur une clé USB et transmis au stagiaire. Etre impérativement muni de matériel pour la prise de notes.

Faute de participants, l'IFRBTP 77 se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : FEEBAT RENOVE V1 : DEVENIR RESPONSABLE TECHNIQUE EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LOGEMENTS

N° de session : 3079

Dates : du 19/12/2022 au 21/12/2022

Lieu : DAMMARIE LES LYS

660 € HT / Personne, soit 792 € TTC / Personne (TVA 20%)

La signature du présent bulletin d'inscription vaut pour bon de commande et acceptation des conditions générales de vente (dernière page).

Avant de nous adresser ce bulletin, assurez-vous par un contact téléphonique des disponibilités du stage (01 64 87 66 13 ou 66 81).

Renseignez votre fiche entreprise

Raison sociale : N° SIRET :
 Activité : Code NAF : Effectif :
 Contact Formation (Nom/Prénom) :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Email :
 Etes-vous adhérent à une organisation professionnelle ? Si oui, laquelle :

Renseignez votre OPCO (organisme de financement de la formation professionnelle)

Connaissez-vous votre OPCO ? Si oui, nom OPCO :

Si non, adressez-vous à votre comptable

Inscrivez votre stagiaire

En cas d'inscriptions multiples, plus de 2 stagiaires, demander notre document d'inscription spécial groupe

1	Nom :	Prénom :
Sexe : M	F	Date de naissance :
		Ville de naissance :
N° portable (en cas de retard) :		
Poste occupé dans l'entreprise :		
Classification :	Gérant salarié	Salarié
		Ouvrier
		Employé Etam
		Cadre
	Gérant NON salarié	Autre, précisez :
Personne en situation de handicap ?	Oui	Non
Afin de garantir un accueil attentif au public handicapé, veuillez nous préciser la nature du handicap ou nous contacter :		

2	Nom :	Prénom :
Sexe : M	F	Date de naissance :
		Ville de naissance :
N° portable (en cas de retard) :		
Poste occupé dans l'entreprise :		
Classification :	Gérant salarié	Salarié
		Ouvrier
		Employé Etam
		Cadre
	Gérant NON salarié	Autre, précisez :
Personne en situation de handicap ?	Oui	Non
Afin de garantir un accueil attentif au public handicapé, veuillez nous préciser la nature du handicap ou nous contacter :		

Envoi du bulletin d'inscription par mail :

ifrbtp77@ifrbtp77.fr ou assistanteifrbtp77@ifrbtp77.fr

Attendre la validation du stage pour recevoir par mail les documents administratifs de la formation

Fait à _____ le _____
Signature et cachet de l'entreprise

Entreprise :

Stagiaire :

DEMANDES SPECIFIQUES CONCERNANT LE STAGE SUR LEQUEL VOUS ETES INSCRIT

*Afin d'être au plus près de vos questionnements ou de vos préoccupations, nous vous invitons, en quelques lignes, à formaliser vos **demandes spécifiques** si le programme détaillé que vous avez reçu ne répond pas complètement à vos attentes ou si vous avez un doute sur la formation choisie.*

Nous les prendrons en compte et notre formateur en sera informé avant la formation.

En fonction de la lecture de vos demandes, l'IFRBTP77 vous contactera si nécessaire.

Très sincèrement.

Vos contacts

Hélène BERCHER - 01 64 87 66 13

ifrbtp77@ifrbtp77.fr

Cyndia THEVENIN - 01 64 87 66 81

assistanteifrbtp77@ifrbtp77.fr

Principe général

Dans tous les textes réglementaires, il est fait obligation à l'employeur d'assurer une formation et une information adéquate des travailleurs quelle que soit l'activité visée.

Cette information doit être formalisée ! (Attestation de formation- exemple ci-dessous)

Ces informations et formations devront notamment traiter des risques présentés par les missions qui leur sont confiées.

Personne compétente : Souvent chef d'entreprise ou encadrant.

Personne désignée, formée correctement, qualifiée par ses connaissances et son expérience pratique et ayant reçu les instructions nécessaires pour lui permettre de réaliser les essais et inspections requis.

Le chef d'entreprise doit s'assurer que les EPI fournis conservent toute leur efficacité tout au long de leur utilisation et seront renouvelés autant de fois que nécessaire selon l'état d'usure ou date de péremption (exemple casque).

Obligations générales des employeurs

" Dans le cadre de ses responsabilités, l'employeur prend les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, y compris les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires. L'employeur doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. "

ATTESTATION DE FORMATION OU D'INFORMATION A L'UTILISATION DES EPI EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Je soussigné (e), Madame, Monsieur..... (Nom et prénom du chef d'entreprise)
de l'entreprise.....

Atteste que Madame/ Monsieur (nom et prénom) : *(possibilité 10 noms de collaborateurs)*

.....
.....
.....
.....
.....

A / Ont / bien été formés à l'utilisation des EPI mis à sa / leurs disposition selon le texte de loi en vigueur.

Fait à :..... le

Signature et cachet

Liste des Equipements de Protection Individuels (EPI) obligatoires pendant les formations « Sécurité »



Tenue de travail habituelle pour les parties « pratique »
Aucun prêt d'équipement ne pourra être fait en raison des mesures sanitaires en vigueur

Echafaudage fixe (R408)

Gants 	Casque avec jugulaire EN 397 	Chaussures de sécurité 	Gilet de signalisation 	Harnais anti chute EN 361 	Longe double avec absorbeur 
--	--	--	---	---	---

Echafaudage roulant (R457)

Gants 	Casque avec jugulaire EN 397 	Chaussures de sécurité 	Gilet de signalisation 
---	--	---	--

Port du harnais de sécurité sur site équipé – 1 jour

Gants 	Casque avec jugulaire EN 397 	Chaussures de sécurité 	Gilet de signalisation 	Harnais anti chute EN 361 	Longe double avec absorbeur 	Antichute mobile 
--	--	--	--	---	---	--

OU

Port du harnais de sécurité sur site non équipé – 2 jours

Gants 	Casque avec jugulaire EN 397 	Chaussures de sécurité 	Gilet de signalisation 	Harnais anti chute EN 361 	Longe double avec absorbeur 	Antichute mobile 
--	--	--	--	---	---	--

OU

Habilitation électrique BS-BE ou HO-BR-BC-B1/B2

Seule la préparation aux indices **BO-HO** ne nécessite aucun EPI spécifique

Gants isolant Basse tension : Classe 00 (500 V) ou classe 0 (1000 V) 	Ecran de protection oculaire et facial norme EN 166 et anti UV 	Chaussures de sécurité 	Gilet de signalisation (recommandé) 
--	--	---	---



Pour tous niveaux exposant au voisinage : Tenue de travail couvrante (ni bras ni jambes nues), absence d'objets métalliques (gournette, collier...).

Haute tension : gants isolants spécifique classe 1,2,3 ou 4

Amiante Sous-Section 4

Les EPI spécifiques jetables seront fournis gracieusement

<p>Gants</p> 	<p>Casque</p> 	<p>Chaussures de sécurité</p> 	<p>Aptitude médicale renforcée au poste de travail en cours de validité (salarié)</p> 	<p>Certificat médical du médecin traitant (non salarié)</p> 
--	---	---	---	---

Préparation au CACES R486 – Nacelle PEMP

<p>Gants</p> 	<p>Casque <u>avec jugulaire</u> EN 397</p> 	<p>Chaussures de sécurité</p> 	<p>Gilet de signalisation</p> 	<p>Harnais anti chute EN 361</p> 	<p>Longe double avec absorbeur</p> 
---	--	---	---	--	--

Préparation au CACES R489 – Chariot élévateur

<p>Gants</p> 	<p>Casque</p> 	<p>Chaussures de sécurité</p> 	<p>Gilet de signalisation</p> 	<p>Lunettes de protection (recommandé)</p> 
---	--	--	---	---

Préparation au CACES R482 – Engins de chantier

<p>Gants</p> 	<p>Casque</p> 	<p>Chaussures <u>ou</u> bottes de sécurité</p> 	<p>Gilet de signalisation</p> 	<p>Lunettes de protection (recommandé)</p> 	<p>Casque anti bruit <u>ou</u> bouchon d'oreille (recommandé)</p> 
---	---	--	---	--	---

Préparation au CACES R490 – Grue Auxiliaire

<p>Gants</p> 	<p>Casque</p> 	<p>Chaussures <u>ou</u> bottes de sécurité</p> 	<p>Gilet de signalisation</p> 	<p>Lunettes de protection (recommandé)</p> 	<p>Casque anti bruit <u>ou</u> bouchon d'oreille (recommandé)</p> 
---	---	--	---	--	---



Les EPI doivent être en bon état et avoir été vérifiés, sous la responsabilité de l'employeur, conformément au Code du travail.

Documents à apporter en formation :

Pièce d'identité : Carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour, obligatoire pour le passage des tests

Photo d'identité : Uniquement pour les CACES – Se présenter avec une photo d'identité récente en couleur

Attestation de formation initiale : Pour tous les stages de recyclage

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

« L'IFRBTP 77 », dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle (Association 1901) dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11.77.00021.77 auprès du préfet de la région Ile de France et dont le siège social est établi à 45 Rue Nouvelle 77190 DAMMARIÉ LES LYS. L'IFRBTP 77 développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. L'intégralité de l'activité de l'IFRBTP 77 est sous-traitée. L'ensemble des prestations de l'IFRBTP 77 est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet
Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés, agents. Et lui-même.

Le Client reconnaît également, ayant pris connaissance du contenu de la formation et ayant signé un bulletin d'inscription, qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins. Le client a réalisé au préalable une analyse des besoins de formations avec ses collaborateurs afin de mettre en œuvre les projets de formations retenus. La signature du bulletin d'inscription vaut pour bon de commande et acceptation des conditions générales de vente.

Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Il doit s'assurer que les stagiaires choisis par ses soins répondent aux pré-requis indiqués sur le programme de formation et d'avoir informé, en cas d'un handicap de son salarié, l'ifrbtp77 en amont sur bulletin d'inscription, afin que celui-ci mette tout en œuvre à son accueil ou à sa réorientation vers une structure compétente. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. Ce document sera communiqué en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande, soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande, soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de présence et l'attestation de fin de stage seront délivrées à l'issue de chaque formation, par courrier, au stagiaire.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Dans ce cas uniquement, le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Prestataire.

Règlement par un OPCO (subrogation)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Le client reste responsable de la totalité des sommes dues en cas de refus ou de défaillance de l'OPCO.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire 15 jours avant le début de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité,
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- Annulation ou désistement dans les 7 jours avant le début de la formation : 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- La facture sera alors émise et n'aura pas valeur de convention.

Règlement : Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 7 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCO pour la prise en charge de la formation.

Absence, retard, abandon : les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. Des conditions de rattrapage pourront être étudiées

Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités sauf cas exceptionnel (insuffisance la veille pour le lendemain pour motif grave).

Facturation (facture vaut convention)

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. **Un règlement de 100% de la somme totale TTC imputable au Client (en cas de subrogation partielle ou totale, le calcul sera proratisé) sera demandé 10 jours avant la date de stage afin de valider définitivement** l'inscription du stagiaire auprès de l'IFRBTP 77.

Certains tarifs peuvent être différents en fonction du lieu de réalisation (nous contacter).

Toute facture est payable à réception, sans escompte, lorsque le règlement n'est pas parvenu avant la date de formation pour une raison justifiée. Le règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire (IFRBTP 77). Pénalités de retard : conformément à l'article L.441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement prévue figurant sur la facture ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Ce montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est le taux appliqué par la BCE majoré de 10 point.

Les factures sont envoyées à l'issue de la formation aux entreprises et OPCO (subrogation).

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont à la charge du Client.

Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.

Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

RGPD

Conformément au nouveau règlement général sur la protection des données personnelles, nous nous engageons à protéger vos données personnelles au mieux et respecter les réglementations européennes et françaises applicables. Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à faire appel à des prestataires et OPCO auxquels nous transmettons des données mais pour les seuls besoins liés à la réalisation de l'action de formation. Nous exigeons de nos sous-traitants et OPCO le respect de la législation en vigueur et nos instructions.

Le signataire du bulletin d'inscriptions s'assure du bon accord des personnes concernées quant à la transmission de leurs données personnelles.

En signant le bulletin d'inscription, vous êtes réputés avoir accepté que les informations saisies soient utilisées, exploitées et traitées dans le cadre d'une relation commerciale.

Vous pouvez prendre connaissance de notre politique de confidentialité sur notre site internet : www.ifrbtp77.fr

Communication

Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, avant, pendant ou après la formation, le client pourra s'adresser à son IFRBTP 77 par téléphone, mail ou courrier postal. L'IFRBTP 77 s'engage à traiter toute réclamation dès réception et il sera recherché une solution à l'amiable ; à défaut, la réclamation sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.